

---

**Délibération n°2 - 2/2023****Objet : Rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2022**

---

**Présents :**

ADAM Raphaël, AZZOUIZ Imed, BERDOATI Eric, BERTHET Olivier, BERTRAND Mireille, BODIN Béatrice, BOUTEILLE Monique, BULTEAU Fabrice, BUONO Giovanni, CHAOUI-EL OUASDI Fatima, COHEN-SOLAL Sandrine, COLLET Frédérique, CORDON Valérie, COULTER Perrine, COVILLE Isabelle, D'ALIGNY Sybille, D'ESTAINOT Philippe, DE LARMINAT Ségolène, DESCHIENS Sophie, DJEBBARI Charazed, DRANSART Jean-François, DUMONT Jean-Philippe, FLAVIEN Cédric, FLORENNES Isabelle, FROMANTIN Jean-Christophe, GABRIEL Denis, GAHNASSIA Bernard, GAILLABAUD Geneviève, GARRETA Vincent, GELLÉ Ariane, GOMEZ Pierre, HAMZA Henda, HUMRUZIAN Pascal, JACQUELINE Véronique, JARRY Patrick, JATHIÈRES Jean-Luc, JEANMAIRE François, KARKULOWSKI Jérôme, KELLER DE SCHLEITHEIM Franck, KOSSOWSKI Jacques, LAÏDI Amirouche, LAUNAY Philippe, LE CLEC'H François, MADRID Raymonde, MARTIN Alexis, MAURIN FOURNIER Florence, MOREAU-LUCHAIRE Pascal, NGIMBOUS BATJÔM Thérèse, PINAULDT Brigitte, POIZAT Vincent, REBER Elodie, SGARD Frédéric, SOARES Stéphanie, TAYEB Rachid

**Pouvoirs :**

BAS Benoît a donné pouvoir à BODIN Béatrice  
BEAUVAL Sébastien a donné pouvoir à HUMRUZIAN Pascal  
BECART Jeanne a donné pouvoir à BERDOATI Eric  
BOUDJEMAÏ Zahra a donné pouvoir à AZZOUIZ Imed  
BOUDY Guillaume a donné pouvoir à BULTEAU Fabrice  
BOURDET-MATHIS Laurence a donné pouvoir à DESCHIENS Sophie  
CECCALDI-RAYNAUD Joëlle a donné pouvoir à MOREAU-LUCHAIRE Pascal  
CESARI Éric a donné pouvoir à DJEBBARI Charazed  
CHAMPENOIS Lucie a donné pouvoir à JATHIÈRES Jean-Luc  
CHEYMOL Rémi a donné pouvoir à GARRETA Vincent  
D'ORSAY Emmanuelle a donné pouvoir à BERTRAND Mireille  
DU SARTEL Capucine a donné pouvoir à DE LARMINAT Ségolène  
GENOVESI Andrée a donné pouvoir à HAMZA Henda  
HMANI Hassan a donné pouvoir à JARRY Patrick  
JUVIN Philippe a donné pouvoir à DRANSART Jean-François  
KASMI Samia a donné pouvoir à ADAM Raphaël  
LE FLOC'H Marie-Claude a donné pouvoir à GELLÉ Ariane  
LIMOGE Marie-Pierre a donné pouvoir à D'ALIGNY Sybille  
MESSATFA Liès a donné pouvoir à COLLET Frédérique  
OLLIER Patrick a donné pouvoir à GABRIEL Denis  
PALAT Brigitte a donné pouvoir à MADRID Raymonde  
RAIMBAULT Monique a donné pouvoir à GAILLABAUD Geneviève  
RICHARD Muriel a donné pouvoir à REBER Elodie  
SAIDJ Samia a donné pouvoir à NGIMBOUS BATJÔM Thérèse

VOLE Frederic a donné pouvoir à FLORENNES Isabelle  
WEISS David-Xavier a donné pouvoir à LAUNAY Philippe

**Absent(s) excusé(s) :**

BEDIN Camille, FRANCHI Vincent, GIMONET Patrick, GUILLEMAUD Alexandre, HAUTBOURG Christophe, IACOVELLI Xavier, KASHEMA Rachel Feza, POTTIER-DUMAS Agnès, STUDNIA Sidney, TAQUILLAIN Aurélie

La loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 précise l'obligation, pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants et leurs établissements publics, de produire et de présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable en amont du débat d'orientation budgétaire (DOB).

Ce rapport a pour objectif de susciter la prise de conscience et le débat interne autour du développement durable. Il reflète la dynamique déjà engagée sur le territoire, en particulier dans le cadre du projet de territoire et du plan climat-air-énergie (PCAÉ), ainsi que les perspectives pour l'année à venir.

Le rapport sur la situation en matière de développement durable de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense traite des actions qu'il mène dans le cadre de ses compétences, en lien avec les cinq finalités du développement durable :

- lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère,
- préserver la biodiversité et protéger les milieux, comme les ressources,
- assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- permettre à tous les êtres humains de s'épanouir,
- se développer en produisant et en consommant de façon responsable.

Il est proposé au conseil de territoire de prendre acte du rapport 2022 sur la situation en matière de développement durable de l'établissement public territorial.

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

Vu l'article 59 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1-1, D.2311-15 et L. 5219-5,

Vu la délibération n°02 (23/2017) du conseil de territoire du 29 juin 2017 approuvant le projet de territoire,

Vu la délibération n° 07 (94/2021) du conseil de territoire du 13 décembre 2021 approuvant le projet de territoire 2021-2026

Vu la délibération n°5 (53/2019) du conseil de territoire du 25 juin 2019 portant adoption définitive du plan climat-air-énergie (PCAÉ) de Paris Ouest La Défense,

Vu l'avis de la commission du développement durable du 1<sup>er</sup> février 2023,

Considérant que l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense doit prendre acte de son rapport sur la situation en matière de développement durable, préalablement au débat d'orientation budgétaire,

Après en avoir délibéré, le conseil de territoire,

**PREND ACTE** du rapport 2022 sur la situation en matière de développement durable de l'établissement public territorial.

**DIT** que dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture, de sa publication et/ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du territoire Paris Ouest La Défense ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

**Délibération adoptée par**

**Vote(s) pour : 80**

**Vote(s) contre : 00**

**Abstention(s) : 00**

**N'ayant pas pris part au vote : 00**

Par délégation,  
Le vice-président en charge  
des finances, du pacte financier  
et des ressources humaines,



Eric BERDOATI  
Maire de Saint-Cloud

Le secrétaire de séance



Franck KELLER DE SCHLEITHEIM  
Conseiller de territoire  
Ville de Neuilly-sur-Seine